



montbleufinance

Ensemble, vers vos sommets



**REGLEMENT SFDR
ARTICLE 10 DISCLOSURE**

MONTBLEU FINANCE

I. Résumé

Montbleu Etoiles (« le produit financier ») promeut des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) mais ne réalisera pas d'investissements durables.

Le produit financier est un fonds axé sur le secteur du luxe européen. Il est principalement investi dans des titres, de toute capitalisation, émis par des sociétés européennes exerçant leur activité dans l'industrie du luxe ou jouissant d'une forte image de marque. Sa stratégie d'investissement intègre une analyse extra-financière lui permettant de distinguer les sociétés qui gèrent de façon responsable leur impact environnemental et social, mais également celles qui sont soucieuses des principales incidences négatives engendrées par leur activité.

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le produit financier sont intégrées dans la méthodologie d'analyse extra-financière. Cette méthodologie repose sur l'utilisation d'une notation propriétaire construite sur la base de la contribution des émetteurs à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies ainsi que de leur performance en matière de développement durable, de la prise en compte des Principales Incidences Négatives (PAI) des décisions d'investissement du fonds sur les facteurs de durabilité et de l'évaluation des controverses auxquelles les émetteurs sont confrontés.

Montbleu Finance combine le score de ODD et SASB avec le score PAI pour créer un score composite correspondant à la notation ESG globale pour l'ensemble des émetteurs détenus en portefeuille. Afin de garantir que le produit financier atteigne les caractéristiques environnementales et sociales qu'il promeut, le score ESG global minimum d'un émetteur détenu en portefeuille doit être supérieur ou égal à 4/10 et le score ESG global moyen pondéré du portefeuille doit être supérieure ou égal à 6/10.

La base de donnée ESG, qui centralise l'ensemble des données extra-financières utilisées pour le calcul des indicateurs ESG, est implémentée dans l'outil de gestion de la performance ESG du portefeuille. Le gérant peut suivre en temps réel l'évolution passive de la performance ESG de son portefeuille et anticiper l'impact de ses décisions d'investissement sur la performance ESG globale du portefeuille.

L'application d'un filtre d'exclusion comportementale ainsi que l'intégration de seuils de notation minimum sur chaque étape du processus de notation ESG sont des éléments contraignants de la stratégie d'investissement qui permettent de sélectionner des entreprises alignées sur les caractéristiques environnementales et sociales promues par le fonds.

L'analyse extra-financière s'appuie sur différentes sources de données telles que FactSet®, TRUEVALUE LABS®, les Objectifs de Développement Durable, SASB®, Rapports d'analyse sur des thématiques ESG et les publications d'entreprises.

Aucun indice de référence n'est désigné pour déterminer si le produit financier est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut.

II. Sans objectif d'investissement durables

Le produit financier promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, mais n'a pas pour objectif l'investissement durable.

III. Caractéristiques environnementales ou sociales du produit financier

Montbleu Étoiles est un fonds axé sur le secteur du luxe européen. Il est principalement investi dans des titres, de toute capitalisation, émis par des sociétés européennes exerçant leur activité dans l'industrie du luxe ou jouissant d'une forte image de marque. La stratégie d'investissement est basée sur des critères ESG mettant en évidence les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier, comme la contribution des émetteurs à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies, leur performance en matière de développement durable ou encore la gestion des impacts négatifs de leur activité sur les facteurs de durabilité.

Conformément à l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088, le produit financier promeut des caractéristiques environnementales et sociales. Montbleu Finance utilise une méthode d'analyse des critères extra-financiers au travers d'une classification qualitative et quantitative des émetteurs, agrégée sur l'ensemble des piliers Environnementaux, Sociaux et de bonne Gouvernance.

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le fonds Montbleu Etoiles sont intégrées dans la méthodologie d'analyse extra-financière. Cette méthodologie repose sur l'utilisation d'une notation propriétaire construite sur la base de la contribution des émetteurs à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies ainsi que de leur performance en matière de développement durable, de la prise en compte des Principales Incidences Négatives (PAI) des décisions d'investissement du fonds sur les facteurs de durabilité et de l'évaluation des controverses auxquelles les émetteurs sont confrontés.

Aucun indice spécifique n'a été désigné comme indice de référence pour déterminer si le produit financier est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut.

IV. Stratégie d'investissement

Montbleu Etoiles est un fonds axé sur le secteur du luxe européen. Il est principalement investi dans des titres, de toute capitalisation, émis par des sociétés européennes exerçant leur activité dans l'industrie du luxe ou jouissant d'une forte image de marque. Éligible au PEA, il est exposé entre 75% et 100% de ses actifs en actions cotées, de toutes capitalisations, dont les émetteurs ont leur siège social dans un ou plusieurs pays de l'Union européenne.

Le fonds peut être exposé en actions de pays autres que ceux de l'Union européenne, via des titres vifs ou des OPCVM, à concurrence de 10% maximum. La stratégie d'investissement du fonds repose sur la combinaison d'une approche financière et d'une approche extra financière pour déterminer l'allocation du portefeuille.

Approche financière :

L'équipe de gestion favorise des sociétés leaders dans leur domaine et disposant d'éventuels avantages concurrentiels forts et pérennes. Les sociétés doivent générer une rentabilité sur capitaux employés d'au moins 10% de façon résiliente tout en réinvestissant les cash-flows à un taux au moins équivalent. Avec le temps, cela devrait contribuer à la richesse des actionnaires en générant plus d'un euro de valeur boursière pour chaque euro réinvesti.

Nous recherchons des entreprises qualitatives dont la croissance future est peu valorisée. Pour ce faire, nous regardons tout particulièrement la croissance des bénéfices par action et du chiffre d'affaires combinées à l'analyse de multiples de valorisation sur le résultat opérationnel ou sur le flux de trésorerie d'exploitation.

L'élément déterminant de l'approche financière repose sur une notation développée en interne par Montbleu Finance. Cette notation est basée sur les 5 critères cumulatifs suivants : la qualité du management de la société, la qualité de sa structure financière, la visibilité sur ses futurs résultats, les perspectives de croissance de son métier et l'aspect spéculatif de la valeur.

Le processus de sélection des titres comporte trois étapes qui passent par la compréhension, la valorisation et l'action :

- Compréhension des métiers des entreprises dans lesquelles le fonds est susceptible d'investir : découvrir le propre de ces métiers, ce qui est à l'origine de leur réussite ou de leurs difficultés, le rôle et l'implication du management et, enfin, la stratégie mise en place pour pérenniser les acquis ou "redresser la barre" ;
- Valorisation par la prise en compte des risques et des opportunités, identifiés à l'étape précédente, pour donner une valeur à la société. Ce travail nécessite notamment d'analyser sa structure financière actuelle comme de suivre ses résultats financiers et plus généralement son actualité ;
- Action en traduisant en décisions d'investissement les deux étapes précédentes : acheter une société sous-évaluée même si son secteur n'est pas à la mode, vendre les entreprises qui seraient devenues surévaluées même sans nuages à l'horizon. En conclusion, cela consiste à structurer le portefeuille en fonction de la réflexion issue de notre travail.

Approche extra-financière :

Les décisions d'investissement s'appuient systématiquement sur l'analyse ESG des entreprises. La méthodologie d'analyse extra-financière appliquée au fonds repose sur l'utilisation d'une notation propriétaire construite sur la base de la contribution des émetteurs à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies ainsi que de leur performance en matière de développement durable, de la prise en compte des Principales Incidences Négatives (PAI) des décisions d'investissement du fonds sur les facteurs de durabilité et de l'évaluation des controverses auxquelles les émetteurs sont confrontés.

La méthodologie d'analyse extra-financière s'appuie sur les critères suivants :

- Afin de s'assurer de l'évolution positive de la performance à long terme en matière d'ESG des entreprises, l'insight score minimum d'un émetteur détenu en portefeuille doit être supérieur ou égal à 40/100. Tout émetteur dont l'insight score est inférieur à 40/100 est exclu de l'univers d'investissement.
- Afin de garantir une maîtrise des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité, le score PAI minimum d'un émetteur détenu en portefeuille doit être supérieur ou égal à 4/10 et le score PAI moyen pondéré du portefeuille doit être supérieur ou égal à 6/10.
- Afin de garantir que le fonds atteigne les caractéristiques environnementales et sociales qu'il promeut, le score ESG globale minimum d'un émetteur détenu en portefeuille doit être supérieur ou égal à 4/10 et le score ESG global moyen pondéré du portefeuille doit être supérieur ou égal à 6/10.
- Le taux de couverture en notation ESG globale des valeurs détenues en portefeuille doit être de 90% minimum.

Montbleu Finance a également mis en place un filtre d'exclusion comportementale qui s'applique à l'ensemble des émetteurs détenus en portefeuille. Les controverses ESG impliquant une entreprise détenue en portefeuille ou faisant partie de l'univers d'investissement sont intégrées dans le processus d'analyse ESG.

La prise en compte du facteur de controverse dans l'évaluation extra-financière d'un émetteur permet d'affecter un malus à sa notation ESG et le cas échéant, de l'exclure du portefeuille si sa note ESG vient à être inférieure au seuil minimum de note ESG (4/10). Le malus correspond à une diminution de la notation ESG de 1 point pour une controverse jugée significative et de 2 points pour une controverse jugée très significative.

Une entreprise visée par une controverse et dont le score de gestion du risque de controverse est jugé comme significatif ou très significatif peut faire l'objet d'une exclusion du portefeuille par décision du Comité de gestion des controverses de Montbleu Finance et ce, même si la notation ESG globale, après application du malus, est supérieure à 4/10.

V. Proportion d'investissements

L'allocation des actifs prévue pour le produit financier, à l'exclusion des liquidités détenues à titre accessoires, est la suivante :

- La proportion d'investissement « #1 Alignés avec les caractéristiques E&S » est d'au moins 90%.
- Les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres » du produit financier représentent jusqu'à 10% des investissements.

#1 Alignés avec les caractéristiques E/S :

Les investissements de la catégorie « #1 Alignés avec les caractéristiques E/S » correspondent à la part de l'actif net du fonds, hors liquidités détenues à titre accessoires, investie en titres vifs qui, après analyse des critères extra-financiers, sont alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier mais qui ne sont pas considérés comme des investissements durables (« #1B Autres caractéristiques E/S »).

#2 Autres :

Les investissements mentionnés dans la catégorie « #2 Autres » correspondent à la part de l'actif net du fonds, hors liquidités détenues à titre accessoires, investie dans des valeurs :

- Qui n'ont pas pour objectif d'atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le fonds comme les instruments de trésorerie, les produits de taux et les parts d'OPC ou ;
- Qui, après analyse des critères extra-financiers, ne sont pas alignés sur les caractéristiques environnementales et sociales promues par le produit financier mais ne sont pas exclus du portefeuille selon les convictions du gérant.

VI. Contrôle des caractéristiques environnementales ou Sociales

La méthodologie d'analyse extra-financière repose sur l'utilisation d'une notation propriétaire construite sur la base de la contribution des émetteurs à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies ainsi que de leur performance en matière de développement durable, de la prise en compte des Principales Incidences Négatives (PAI) des décisions d'investissement du fonds sur les facteurs de durabilité et de l'évaluation des controverses auxquelles les émetteurs sont confrontés.

L'application d'un filtre d'exclusion comportementale ainsi que l'intégration de seuils de notation minimum sur chaque étape du processus de notation ESG sont des éléments contraignants de la stratégie d'investissement permettant de sélectionner des entreprises alignées sur les caractéristiques environnementales et sociales promues par le fonds.

La base de donnée ESG, qui centralise l'ensemble des données extra-financières utilisées pour le calcul des indicateurs ESG, est implémentée dans l'outil de gestion de la performance ESG du portefeuille. Le gérant peut suivre en temps réel l'évolution passive de la performance ESG de son portefeuille et anticiper l'impact de ses décisions d'investissement sur la performance ESG globale du portefeuille. L'outil de gestion permet de suivre pour chaque émetteur détenu en portefeuille et faisant partie de l'univers d'investissement :

- La note ODD et SASB (l'insight score) ;
- La note PAI avec les 22 indicateurs, qualitatifs et quantitatifs, d'incidences négatives sur la durabilité
- La note ESG globale ;
- Le taux de couverture ;
- Le niveau de controverse.

Le gérant peut donc s'assurer que le portefeuille respecte les contraintes définies dans la stratégie d'investissement afin que le produit financier atteigne les caractéristiques ESG qu'il promeut :

- L'insight score minimum d'un émetteur détenu en portefeuille doit être supérieur ou égal à 40/100. Tout émetteur dont l'insight score est inférieur à 40/100 est exclu de l'univers d'investissement ;
- Le score PAI minimum d'un émetteur détenu en portefeuille doit être supérieur ou égal à 4/10 et le score PAI moyen pondéré du portefeuille doit être supérieur ou égal à 6/10 ;
- Le score ESG global minimum d'un émetteur détenu en portefeuille doit être supérieur ou égal à 4/10 et le score ESG global moyen pondéré du portefeuille doit être supérieur ou égal à 6/10 ;
- Le taux de couverture en notation ESG globale des valeurs détenues en portefeuille doit être de 90% minimum ;
- La prise en compte du facteur de controverse.

Le sujet des controverses est délicat à appréhender, à vérifier et à analyser pour en déduire l'ensemble des risques sous-jacents. Chaque semaine une liste des controverses de niveau 3 et 4 est mise à jour et diffusée à l'ensemble de l'équipe de gestion.

En cas de nouvelles controverses significatives et très significatives ou bien si le niveau de risque d'une controverse existante s'est dégradé, un Comité de gestion des controverses, composé de la Présidente et RCCI, du Directeur Général et contrôleur des risques ainsi que du gérant, se réunit dans un délai d'une semaine pour statuer sur les actions à mener. Si la décision du Comité est défavorable au maintien d'une position dans un portefeuille, le gérant dispose d'un délai maximum de six mois pour solder la position, dans le meilleur intérêt des porteurs.

VII. Méthodes

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le fonds Montbleu Etoiles sont intégrées dans la méthodologie d'analyse extra-financière. Cette méthodologie repose sur l'utilisation d'une notation propriétaire construite sur la base de la contribution des émetteurs à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies ainsi que de leur performance en matière de développement durable, de la prise en compte des Principales Incidences Négatives (PAI) des décisions d'investissement du fonds sur les facteurs de durabilité et de l'évaluation des controverses auxquelles les émetteurs sont confrontés.

Score ODD et SASB :

Les objectifs de développement durable sont les 17 objectifs mondiaux que les États membres de l'ONU (Organisation des Nations Unies) se sont engagés à atteindre d'ici 2030.

Les objectifs couvrent l'intégralité des enjeux de développement durable dans tous les pays et ils ont pour finalité de :

- Mettre fin à l'extrême pauvreté ;
- Lutter contre les inégalités et l'injustice ;
- Régler le problème du dérèglement climatique.

Le Sustainability Accounting Standards Board (SASB) est un organisme à but non lucratif qui établit des normes sectorielles permettant la divulgation d'informations financièrement significatives sur l'environnement, la responsabilité sociale et la gouvernance. Les normes du SASB identifient les enjeux ESG les plus pertinents pour la performance financière des entreprises en fonction de leur secteur d'activité.

Le SASB a établi 26 catégories qui constituent l'univers des enjeux ESG telles que :

- La qualité de l'air ;
- Le bien-être des clients et l'engagement ;
- La diversité et l'inclusion des employés ;
- Le leadership et la gouvernance.

Pour évaluer la contribution des émetteurs à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies ainsi que de leur performance en matière de développement durable, Montbleu Finance s'appuie sur l'expertise externe du fournisseur de données extra-financières, Truvalue Labs.

Truvalue Labs exploite le Big Data en temps réel pour produire des scores et des analyses ESG. A partir de grands volumes de données non structurées, provenant de plus de 200 000 sources différentes à travers le monde, la technologie de Truvalue Labs extrait puis catégorise le contenu sur le développement durable.

Les sources de données comprennent notamment, les actualités, les revues spécialisées, les organisations non gouvernementales, les groupes de surveillance, les blogs, les rapports de l'industrie et les médias sociaux. Cette large couverture sur les données disponibles permet un traitement de l'information ESG qui n'est pas dépendant des rapports fournis par les entreprises analysées.

Les données sont analysées en fonction de leur pertinence et sont triées dans différentes catégories telles que les objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies et les catégories définies par le Sustainability Accounting Standards Board (SASB).

Parmi les scores produits par Truvalue Labs Montbleu Finance utilise, dans le cadre de sa notation ESG, l'insight score qui correspond à la mesure des résultats à long terme d'une entreprise en matière d'ESG. Les insight scores sont des scores moins sensibles aux événements quotidiens et reflètent les performances durables d'une entreprise au fil du temps. Ils utilisent une échelle allant de 0 à 100. Un score de 0 à 39 représente une performance ESG négative, un score de 40 à 59 représente un impact neutre et un score de 60 à 100 représente une performance ESG positive.

Afin de s'assurer de l'évolution positive de la performance à long terme en matière d'ESG des entreprises, l'insight score minimum d'un émetteur détenu en portefeuille doit être supérieur ou égal à 40/100. Tout émetteur dont l'insight score est inférieur à 40/100 est exclu de l'univers d'investissement.

Score PAI :

Pour évaluer l'atteinte des caractéristiques environnementales ou sociales du fonds, Montbleu Finance utilise également une notation interne construite à partir d'une analyse quantitative et qualitative des émetteurs. Les critères de notation sont basés sur les indicateurs des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

L'ensemble des indicateurs présentés ci-dessous sont utilisés en tant que critères de notation. Les indicateurs quantitatifs sont calculés sur l'ensemble d'un panier d'émetteurs représentant l'univers

d'investissement du fonds Montbleu Finance afin d'obtenir une distribution pour chaque indicateur. Tous les indicateurs quantitatifs d'une entreprise détenue en portefeuille sont comparés en fonction de la dispersion des indicateurs de l'univers d'investissement afin de leur attribuer une notation. Les indicateurs qualitatifs ne sont pas mis en comparaison avec l'univers d'investissement, c'est pourquoi leur pondération dans la notation est de 0,5 contre 1 pour les indicateurs quantitatifs. Le score PAI de l'émetteur est obtenu en effectuant la moyenne pondérée des notations sur l'ensemble des critères.

Lorsque les éléments de mesures liés à un indicateur ne sont pas disponibles, une notation arbitraire de 3/10 est attribuée sur ce critère. Si plus de la moitié des indicateurs ne disposent pas d'assez d'informations pour pouvoir être notés alors l'émetteur ne dispose pas de score PAI. Afin de garantir une maîtrise des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité, le score PAI minimum d'un émetteur détenu en portefeuille doit être supérieur ou égal à 4/10 et le score PAI moyen pondéré du portefeuille doit être supérieur ou égal à 6/10.

INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT				
Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Incidence négative sur des facteurs de durabilité (qualitative ou quantitative)	Élément de mesure	Élément de comparaison	Pondération de l'indicateur dans la notation PAI
Émissions de gaz à effet de serre	1. Émissions de GES	Émissions totales de GES	Univers d'investissement	1
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone	Univers d'investissement	1
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Univers d'investissement	1
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Les entreprises sont-elles actives dans le secteur des combustibles fossiles ?	Non	0,5
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	Univers d'investissement	1
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	Univers d'investissement	1
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Les entreprises sont-elles exposées à des zones sensibles du point de vue de la biodiversité, ses activités ont-elles une incidence négative sur ces zones ?	Non	0,5
Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	Univers d'investissement	1
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	Univers d'investissement	1
INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION				
Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Les entreprises ont-elles participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE ?	Non	0,5

	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Les entreprises n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations.	Non	0,5
	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	Univers d'investissement	1
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	Univers d'investissement	1
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Les entreprises participent-elles à la fabrication ou à la vente d'armes controversées ?	Non	0,5

INDICATEURS CLIMATIQUES, ET AUTRES INDICATEURS LIES A L'ENVIRONNEMENT, SUPPLEMENTAIRES

Incidence négative sur la durabilité	Incidence négative sur des facteurs de durabilité (qualitative ou quantitative)	Élément de mesure	Élément de comparaison	Pondération de l'indicateur dans la notation
Émissions	4. Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone	Les entreprises ont-elles prises des initiatives de réduction des émissions de carbone visant à s'aligner sur l'Accord de Paris ?	Non	0,5
Eau, déchets et autres matières	7. Investissements dans des sociétés sans politique de gestion de l'eau	Les entreprises disposent-elles d'une politique de gestion de l'eau ?	Non	0,5
	9. Investissements dans des sociétés productrices de produits chimiques	Les entreprises sont-elles impliquées dans la fabrication de pesticides et d'autres produits agrochimiques	Non	0,5
	13. Ratio de déchets non recyclés	Tonnes de rejets non recyclés produits par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	Univers d'investissement	1

INDICATEURS SUPPLEMENTAIRES LIES AUX QUESTIONS SOCIALES ET DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION

Incidence négative sur la durabilité	Incidence négative sur des facteurs de durabilité (qualitative ou quantitative)	Élément de mesure	Élément de comparaison	Pondération de l'indicateur dans la notation
Questions sociales et de personnel	1. Investissements dans des entreprises sans politique de prévention des accidents du travail	Les entreprises disposent-elles d'une politique de prévention des accidents du travail	Non	0,5
	6. Protection insuffisante des lanceurs d'alerte	Les entreprises disposent-elles d'une politique de protection des lanceurs d'alerte	Non	0,5
Droits de l'homme	9. Absence de politique en matière de droits de l'homme	Les entreprises disposent-elles d'une politique en matière de droits de l'homme ?	Non	0,5
	11. Absence de processus et de mesures de prévention de la traite des êtres humains	Les entreprises disposent-elles de processus et de mesures de prévention de la traite des êtres humains	Non	0,5

Notation ESG globale :

En appliquant une pondération égale, Montbleu Finance combine le score de Truvalue Labs avec le score PAI, ramenés sur 10, pour créer un score composite correspondant à la notation ESG globale pour l'ensemble des émetteurs détenus en portefeuille. Dans le cas où un des deux scores ne serait pas disponible pour un émetteur, son score ESG correspondrait à l'autre score et auxquels cas les deux scores ne seraient pas disponibles, l'émetteur ne se verrait pas attribuer de note ESG.

Le taux de couverture en score ESG globale des valeurs détenues en portefeuille doit être, à tout moment de 90% minimum. Afin de garantir que le fonds atteigne les caractéristiques environnementales et sociales qu'il promet, le score ESG globale minimum d'un émetteur détenu en portefeuille doit être supérieur ou égal à 4/10 et le score ESG globale moyen pondéré du portefeuille doit être supérieure ou égal à 6/10.

Application du facteur de controverses :

Montbleu Finance évalue le niveau de controverse à partir de trois paramètres, la sévérité de la controverse, la nature de l'impact et la réactivité de l'entreprise. Chaque paramètre est noté sur une échelle allant de 1 (faible) à 4 (fort). L'ensemble de ces trois paramètres permet de déterminer un score de gestion du risque de controverse allant de 1 (peu significatif) à 4 (très significatif).

Les controverses ESG impliquant une entreprise détenue en portefeuille ou faisant partie de l'univers d'investissement sont intégrées dans le processus d'analyse ESG. La prise en compte du facteur de controverse dans l'évaluation extra-financière d'un émetteur permet d'affecter un malus à sa notation ESG et le cas échéant, de l'exclure du portefeuille si sa note ESG vient à être inférieure au seuil minimum de note ESG (4/10). Le malus correspond à une diminution de la notation ESG de 1 point pour une controverse jugée significative et de 2 points pour une controverse jugée très significative.

Une entreprise visée par une controverse et dont le score de gestion du risque de controverse est jugé comme significatif ou très significatif peut faire l'objet d'une exclusion du portefeuille par décision du Comité de gestion des controverses de Montbleu Finance et ce même si la notation ESG globale, après application du malus, est supérieure à 4/10.

VIII. Sources et traitement des données

Afin d'atteindre chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier, Montbleu Finance s'appuie sur plusieurs sources de données interne et externe. Le tableau suivant reprend l'ensemble des sources de données utilisées, les mesures prises pour garantir la qualité des données, les modalités de traitement des données et la proportion de données qui sont estimées.

Critères extra-financiers	Sources de données	Mesures prises pour garantir la qualité des données	Modalités de traitement des données	Proportion de données estimées
Score ODD et SASB	FactSet© TRUEVALUE LABS© Objectifs de Développement Durable SASB© Publications d'entreprises	Assurer la cohérence méthodologique des scores et des analyses ESG issus des fournisseurs de données extra-financières. Réaliser des entretiens avec des spécialistes ESG. Effectuer une notation interne construite à partir d'une analyse quantitative et qualitative des émetteurs.	L'ensemble des indicateurs utilisés pour établir les critères extra-financiers composant la notation ESG globale font l'objet d'un retraitement en termes de pondération. Les indicateurs qualitatifs ne sont pas mis en comparaison avec l'univers d'investissement, c'est pourquoi leur pondération dans la notation est de 0,5 contre 1 pour les indicateurs quantitatifs.	Lorsque les éléments de mesures liés à un indicateur ne sont pas disponibles, une notation arbitraire de 3/10 est attribuée, ce qui correspond au seuil minimum de notation ESG. Si plus de la moitié des indicateurs ne disposent pas d'assez d'informations pour pouvoir être notés alors l'émetteur ne dispose pas de notation.
	Score PAI	FactSet© Indicateurs PAI Rapports d'analyse sur des thématiques ESG		

	Publications d'entreprises			
Controverses	FactSet© Informations réglementaires Rapports d'analyse sur des thématiques ESG	Suivre le niveau de controverse des émetteurs détenus en portefeuille et faisant partie de l'univers d'investissement.	Application d'un malus correspondant à une diminution de la notation ESG global d'un émetteur de 1 point pour une controverse jugée significative et de 2 points pour une controverse jugée très significative.	Le niveau de controverse est évalué à partir de trois paramètres, la sévérité de la controverse, la nature de l'impact et la réactivité de l'entreprise.

IX. Limites aux méthodes et aux données

La méthodologie d'analyse extra-financière appliquée au produit financier repose sur l'utilisation d'une notation propriétaire construite sur la base de la contribution des émetteurs à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies ainsi que de leur performance en matière de développement durable, de la prise en compte des Principales Incidences Négatives (PAI) des décisions d'investissement du fonds sur les facteurs de durabilité et de l'évaluation des controverses auxquelles les émetteurs sont confrontés.

L'analyse extra-financière s'appuie sur différentes sources de données et méthodologies pouvant présenter certaines limites :

- Le manque d'uniformité et de normalisation dans la collecte des données ESG provenant de différentes sources et fournisseurs rendant difficile la comparaison et l'analyse entre les données des différents émetteurs ;
- La difficulté de disposer d'une donnée fiable et transparente. Il y a un risque de "greenwashing" avec certains émetteurs présentant leurs pratiques ESG de manière trompeuse ou exagérée pour promouvoir une image plus écologique ;
- Le risque qu'un émetteur ait passé ou non un filtre d'exclusion comportementale ou un seuil de notation minimal à tort ;
- Le caractère subjectif de certains aspects des notations fournies par les fournisseurs de données extra-financières ou mise en œuvre au sein de la société de gestion ;
- Le manque de robustesse de certains indicateurs utilisés dans les notations ne permettant pas l'évaluation la plus précise des performances ESG des émetteurs ;
- La couverture des données ESG d'un émetteur peut être limitée. Les émetteurs publiant peu ou pas de données sont impactés négativement par notre modèle de notation interne.

Le processus de suivi des controverses s'apparente à un exercice d'évaluation rigoureux, où les meilleures pratiques sont employées pour identifier et potentiellement exclure les émetteurs dont le score de gestion du risque de controverse est jugé comme significatif ou très significatif. Cependant, il est important de reconnaître qu'il est impossible d'anticiper toutes les controverses potentielles, ce qui signifie qu'un risque de controverse résiduel demeure inévitable.

X. Diligence raisonnable

Un dispositif de contrôle encadre l'intégration des critères extra-financiers dans le processus de gestion du produit financier. La base de données ESG, qui centralise l'ensemble des données extra-financières utilisées pour le calcul des indicateurs ESG, est implémentée dans l'outil de gestion de la performance ESG du portefeuille. Le gérant peut suivre en temps réel l'évolution passive de la performance ESG de son portefeuille et anticiper l'impact de ses décisions d'investissement sur la performance ESG globale du portefeuille.

L'outil de gestion permet de suivre pour chaque émetteur détenu en portefeuille et faisant parti de l'univers d'investissement :

- La note ODD et SASB (l'insight score) ;
- La note PAI avec les 22 indicateurs, qualitatifs et quantitatifs, d'incidences négatives sur la durabilité
- La note ESG globale ;
- Le taux de couverture ;
- Le niveau de controverse.

Le gérant financier, de par sa fonction opérationnelle, effectue les contrôles de premier niveau afin d'évaluer, le risque de non-conformité, le respect des procédures opérationnelles et la maîtrise des risques liés à cette activité. Le gérant financier vérifie l'intégrité et la traçabilité des données du modèle de notation, le suivi des actions d'engagement avec les entreprises et le suivi des controverses.

Le contrôle de second niveau, réalisé par l'équipe du contrôle permanent, a pour objectif de garantir la bonne exécution des contrôles de premier niveau en matière de conformité, de respect des procédures opérationnelles et de maîtrise des risques liés à cette activité. Les travaux de contrôle portent sur la vérification de la bonne organisation de la démarche ESG ainsi que sur la cohérence du processus d'investissement et d'informations des porteurs. Les résultats de ces analyses permettent d'émettre des recommandations pour l'amélioration du dispositif de contrôle interne, de proposer des actions correctives en cas de non-conformités et de sensibiliser les équipes aux bonnes pratiques.

XI Politiques d'engagement

Pratiques de bonne gouvernance :

L'évaluation des pratiques de bonne gouvernance des sociétés dans lesquelles le produit financier investit est incluse au sein de la méthodologie d'analyse extra-financière de Montbleu Finance. Plusieurs critères de gouvernance sont évalués afin de permettre au produit financier d'investir dans un univers constitué d'entreprises qui appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

Montbleu Finance applique un filtre d'exclusion comportementale visant à exclure certaines entreprises, détenues en portefeuille ou faisant partie de l'univers d'investissement, visées par des controverses de gouvernance. Plusieurs critères de notation de l'Insight Score fourni par Truvalue Labs prennent en compte l'enjeu ESG lié au leadership et à la gouvernance établie par le SABS. Cet enjeu ESG est composé de plusieurs catégories qui abordent l'approche de l'entreprise en matière, de gestion des risques et des opportunités liées à la conduite éthique des affaires, de gestion des problèmes sociaux associés à l'existence de monopoles, d'engagement avec les régulateurs, de prévention et de gestion des risques majeurs ainsi que de gestion des risques systémiques.

Des critères de bonne gouvernance comme la mixité au sein des organes de gouvernance et la présence d'une politique de protection des lanceurs d'alertes sont également analysés au travers de la notation interne PAI.

Politique d'engagement actionnarial :

Montbleu Finance, grâce à son équipe d'analystes financiers – gérants, exerce un suivi continu des entreprises dans lesquelles elle investit pour le compte de ses clients en Gestion Privée ou de ses porteurs de parts en Gestion Collective.

Ce suivi est effectué à l'occasion des résultats trimestriels, lors de réunions organisées par leur agence de communication ou elles-mêmes, ou ponctuellement lors des visites de site ou de communication particulière. Le suivi est formalisé en interne au sein de fiches d'analyse suivant un modèle propre à Montbleu Finance.

La politique d'engagement du produit financier est alignée sur la politique publique d'engagement actionnarial de Montbleu Finance disponible sur le site internet : <https://www.montbleu-finance.fr/politique-engagement-actionnarial/>

XII. Indice de référence désigné

Aucun indice de référence n'est désigné pour déterminer si le produit financier est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut.